



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 24 février 2026**

**Délibération n° DEL 2026 004**

Date de la Convocation :

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre février à 18 h 00, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni CENTRE ROGER FOURNEYRON, sous la Présidence de Madame Michelle MICHEL.

Nombre de conseillers en exercice :  
17

**Étaient présents** :

Madame Michelle MICHEL, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Monsieur Georges DRAJNER, Madame Jeannine GIRE-KIEFER, Monsieur Jacques LABROSSE, Monsieur Marc LAVERGNE, Madame Charlotte OLLAGNON, Madame Huguette PORTAL, Monsieur Fernand GRAS

Date de publication en ligne :

**Ont donné procuration** :

Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Michelle MICHEL, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

**Absent(e)s** :

Madame Catherine CHALAYE, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Annie VARRAUD

**Secrétaire de séance** : Mélanie GANNAT

La séance a été levée à : 20 : 00

**Objet** : Personnel : modification du tableau des emplois

Rapporteur : Michelle MICHEL

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. De la même manière, il revient au Conseil d'administration de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Il est nécessaire de créer le poste n°135 d'agent de restauration et d'entretien à temps complet afin de répondre aux besoins du service. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe.

Le poste n°123 d'agent de portage à temps non complet pourra être supprimé après avis du Comité social territorial.

Délibération n° DEL\_2026\_004 du mardi 24 février 2026

Le Conseil d'Administration:

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- APPROUVE - la création de l'emploi n°135 d'agent de restauration et d'entretien à temps complet,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait au Puy-en-Velay, le mardi 24 février 2026